

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES

CARNAVAL DE BÈGLES 2026

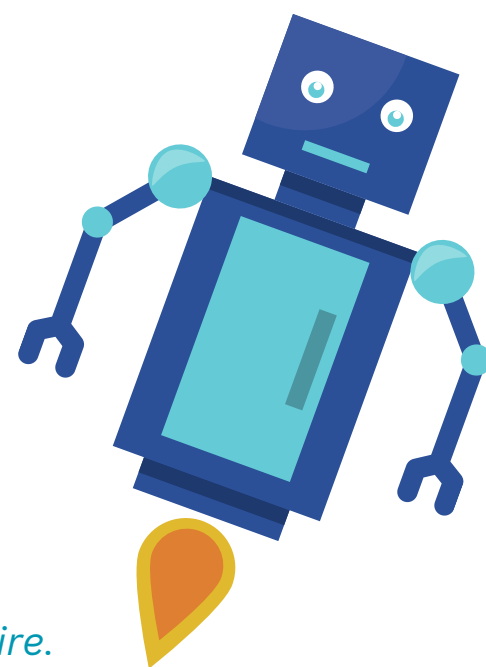
Vous avez une idée originale, un projet culturel, artistique et vous avez envie d'expérimenter de nouvelles actions dans le cadre d'un événement festif, convivial et durable ? Alors, n'hésitez pas à répondre à l'appel à projet artistique dans le cadre du Carnaval 2026 de la ville de Bègles.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
dimanche 19 octobre 2025

DATE DE SÉLECTION DES PROJETS :
lundi 3 novembre 2025

DATE DE LA MANIFESTATION :
samedi 7 mars 2026

2h de parcours de Maurice Thorez à la place du Bicentenaire.



Les objectifs

POURQUOI ?

Ce dispositif vise à soutenir la création artistique locale et encourager les collaborations entre les habitant-es, les artistes amateur-es et professionnel-les du territoire.

Les bénéficiaires

QUI ?

Les associations loi 1901 et artistes professionnel-les, dont le siège social ou la résidence est sur le territoire de Bègles.

Les projets éligibles

QUOI ?

Seront privilégiés les gestes artistiques et les projets de petites formes pouvant être présentés dans l'espace public dans le cadre d'une déambulation carnavalesque. Les candidatures seront analysées selon leur capacité à innover en matière de démarche artistique et durable, ainsi que dans la relation aux publics comme au territoire.

Critères retenus

COMMENT ?

- Projet possédant une dimension créative en lien avec la thématique : **Entrez dans le futur**
- Projet ayant une démarche éco-responsable (objets et matières de récupération, participant-es locaux, systèmes non motorisés)
- Projet mettant en relation des artistes et habitant-es avec une structure garantissant le lien avec le territoire (école, structure médicosociale, association)
- Projet comprenant au moins une action en direction des publics (rencontre, participation, co-construction, médiation, atelier...)
- Projet ayant des financements complémentaires : recettes propres, subventions, parrainage...

Montant de l'aide

COMBIEN ?

L'aide sera attribuée par la ville de Bègles en regard de l'équilibre budgétaire communiqué dans la limite de **1 500€ TTC** via un contrat de prestation de service ou d'un contrat GUSO.

Comment procéder ?

Les porteurs de projets devront impérativement fournir :

- Une note de présentation de la structure et/ou des artistes
- Un descriptif du projet et son calendrier de réalisation (de novembre 2025 à mars 2026)
- Un budget prévisionnel équilibré de l'action

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Les projets soutenus devront impérativement mentionner « Soutien et participation de la ville de Bègles » dans leurs supports de communication, accompagné du logo de la ville.

Calendrier provisoire des réunions :

Lundi 1^{er} décembre 2025 : présentation des projets

Lundi 2 février 2026 : point technique

Les candidatures devront être transmises au service vie culturelle avant le dimanche 19 octobre 2025 minuit par courriel : culture@mairie-begles.fr

Ou par voie postale : Mairie de Bègles, Service vie culturelle, 77 rue Calixte Camelle 33130 Bègles

Informations complémentaires au 05 56 49 95 94

mairie-begles.fr

